
Je soussigné(e):

Nom : Prénom

Né(e) le à : Dpt :

Adresse :

CP Ville :

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par le préfet de

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le Signature

Tarifs :

A l'intérieur (limité à 2 emplacements / 1 table de 1.70m fournie)

- 1 table: 6€

- 2 tables: 12€

A l'extérieur

- 1 emplacement = 1 place de parking (env 2.30m) : 3€ (le véhicule ne pourra pas rester sur place)

- 2 emplacements = 2 places de parking (env 4.60m) : 5€ (le véhicule peut rester derrière le stand)

Je réserve:

à l'intérieur: Nombre de tablesx 6€ =€

à l'extérieur: Nombre de places de parking pour un montant de€

(exemple si 3 places réservées = 2 places à 5€ et 1 à 3€ soit 8€ au total, et si 4 places réservées total de 10€)

Montant total de votre réservation:€

Merci de retourner ce bulletin complété:

- par mail à l'adresse suivante: braderieapelromille@gmail.com

- par courrier à l'adresse suivante: Yolaine Denais - 16 Cantonnet - 35850 Romillé

Ainsi que votre règlement:

- le jour du forum des associations de Romillé le 06 septembre 2025

- par chèque envoyé à l'adresse suivante: Yolaine Denais - 16 Cantonnet - 35850 Romillé

- par virement: adressez votre demande par mail pour recevoir notre RIB

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Apel Ecole St Martin Romillé

Samedi 27/09/2025
07H00 à 17h00 (pour les exposants)
Salle du pré Vert - 12 Rue René Cutté - 35850 Romillé
Aucun remboursement ne sera possible

Règlement:

La braderie ne peut être annulée, déplacée dans une salle ou reportée.

La braderie sera donc maintenue le samedi 27 Septembre 2025 quelle que soit la météo. et aucun remboursement ne sera possible.

Le placement sera géré par l'association uniquement, au fur et à mesure des arrivées. Vous ne pourrez pas choisir vos emplacements.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident occasionné par les objets exposés : ceux-ci sont sous la responsabilité de leur propriétaire qui feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.

De même, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des détériorations ou vols commis pendant la manifestation. L'exposant est tenu d'avoir une présence à son stand toute la journée et de se soumettre aux contrôles des responsables de la manifestation si nécessaire.

L'association se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation et ce, sans indemnité d'aucune sorte.

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre.

Horaires d'accueil :

La braderie sera ouverte au public de 8h30 à 17H00.

L'installation des stands se fera le matin de 7H00 à 17h00.

Par respect pour le public qui vient aussi l'après-midi, l'exposant s'engage à tenir son stand jusqu'à, au moins, 16h30.

Les professionnels ne sont pas autorisés pour la braderie.